

## Résolution de l'AG du SNFOLC 21 le 9 Février 2024

En préambule, nous reviendrons sur un mot marquant de la récente allocution du président Macron, qui n'a cessé d'affirmer sa volonté de « réarmer » dans tous les domaines

- **Réarmement au niveau international**, avec une politique résolument tournée vers la guerre : la loi de programmation militaire prévoit 413 milliards pour le ministère de la défense, et notre gouvernement engage de fait des moyens dans de nombreuses guerres, notamment en soutenant par la vente d'armes le bombardement du peuple palestinien. L'AG du SNFOLC 21 réaffirme la solidarité ouvrière avec tous les travailleurs, et exige le cessez-le-feu permanent et la levée immédiate du blocus de Gaza.

- **Réarmement au niveau national**, où le gouvernement poursuit sa guerre contre les travailleurs en les divisant avec sa loi immigration. L'AG du SNFOLC 21 combat cette loi raciste et discriminatoire qui porte atteinte aux droits sociaux et familiaux de travailleurs et étudiants d'origine étrangère. Les droits de nos collègues (contractuels, AED, AESH) et de nos élèves sont menacés.

- **Réarmement enfin dans l'Education nationale**, avec la mise en place de l'uniforme et le renforcement du SNU. Avec les classes défense et une propagande massive, le gouvernement n'a jamais abandonné l'idée de le généraliser. L'AG du SNFOLC 21 refuse de livrer au SNU les élèves n'ayant pas trouvé de stage de 2<sup>nde</sup>, et refuse de cautionner cet embrigadement de la jeunesse.

Dans un contexte où le gouvernement déclare la guerre aux services publics et aux travailleurs, l'AG du **SNFOLC 21 se prononce pour** :

■ **L'abrogation de la réforme des retraites**, l'augmentation du montant des pensions, le maintien pour les personnels du code des pensions civiles et militaires, le retour à la retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisation, et le rétablissement d'une cessation progressive d'activité.

### ■ **La défense des salaires et du statut :**

Le **gouvernement gèle à nouveau le point d'indice** après des mesures très insuffisantes. Le Pacte, de l'aveu même d'Attal, n'était pas une revalorisation mais des tâches supplémentaires. Bon nombre d'enseignants n'ont rien eu de plus qu'un doublement de l'ISO, et une augmentation du point inférieure à l'inflation. L'AG du SNFOLC 21 revendique la transformation des primes en points d'indice, l'augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie, a minima à hauteur de **10% pour commencer**, et l'ouverture de négociations pour le rééchelonnement des grilles et le **rattrapage du pouvoir d'achat perdu** depuis plus de 20 ans (27,5%). L'AG du SNFOLC 21 s'oppose au chantier, prévu pour fin 2024, des « carrières et rémunération des fonctionnaires ». Il prétend récompenser « l'engagement et la performance individuelle et collective », mais remet en cause notre statut de fonctionnaire et l'augmentation à l'ancienneté. **Nous ne voulons pas de l'individualisation de la carrière ni du « salaire au mérite ».**

Les atteintes portées à notre statut se multiplient. Après avoir favorisé une gestion arbitraire de nos carrières avec la disparition des CAPA, la création de la classe exceptionnelle et le remplacement des inspections par des RdV carrière, le gouvernement s'attaque à notre temps de repos : incitation à monter des stages « vacances apprenantes », formations-formatage rendues obligatoires et placées hors temps scolaire.

L'AG du SNFOLC 21 revendique :

- le rétablissement des CAPA
- l'abrogation de PPCR et de la loi de transformation de la fonction publique.
- l'arrêt des formations hors temps scolaire, le respect du volontariat dans les formations.

### ■ **Le retrait des mesures du « choc des savoirs »**

Le **choc des savoirs** représente une atteinte qui dénature profondément notre métier :

- **Les groupes de niveaux**, injustes et inefficaces, renforcent les inégalités. Dans le cadre des moyens insuffisants alloués aux établissements, les heures pour créer ces groupes sont prises sur d'autres dispositifs. Les groupes de niveaux atomisent les groupes-classe, dégradent les emplois du temps, stigmatisent les élèves en difficulté. Nous ne voulons pas non plus envoyer ceux qui n'auront pas eu le Brevet dans les **classes de « prépa lycée »**, allégées en cours disciplinaires (18,5h seulement, + 9h de découverte professionnelle et de méthodologie), à l'issue desquelles ils risquent d'être poussés vers l'apprentissage ou le SNU. Nous ne voulons pas être les rouages d'un tri social.

- **Les disciplines sont menacées** : la suppression définitive de la techno en 6<sup>e</sup> va entraîner une sorte de « plan social » comparable à celui subi en 2012-2013 par les profs de STI. L'ajout d'une demi-heure d'EMC sous la forme d'actions d'engagement citoyen permet de faire assurer ce qui devrait être des cours, par des intervenants qui ne sont pas des enseignants. Le regroupement des enseignements artistiques avec une nouvelle activité théâtre et avec

l'histoire de l'art noie les disciplines, risque de les externaliser de l'Education Nationale, et menace les profs qui les enseignent.

L'AG du SNFOLC 21 revendique l'abandon des mesures du « choc des savoirs ».

### ■ Des moyens à hauteur des réels besoins pour tous les établissements

Les classes sont déjà surchargées avec un maximum fixé à 31 en collège et 36 en lycée. L'AG du SNFOLC 21 dénonce les coupes budgétaires qui ont amené encore cette année **60 suppressions de postes au niveau académique en collège et lycée**. Le PACTE, que nous avons combattu dès sa mise en place en juin 2023, a capté d'énormes financements pour servir d'outil à la déréglementation et aux suppressions de postes. Si nous nous félicitons qu'il n'ait pas eu le succès attendu, il reste un moyen de siphonner des heures statutaires pour les faire glisser dans un contrat local.

L'AG du SNFOLC 21 dénonce les économies budgétaires faites sur le dos des élèves les plus fragiles, et revendique l'abandon de l'acte II de l'inclusion scolaire, qui détruit l'enseignement spécialisé et ne permet pas à ces élèves de suivre une scolarité profitable. De même, les élèves allophones ont droit à un enseignement du FLS dans le cadre des UPE2A, conforme à la circulaire de 2012 : 12h de Français Langue Seconde au minimum, et 18h pour les NSA (non scolarisés antérieurement).

L'AG du SNFOLC 21 continue d'exiger :

- l'abandon des suppressions de postes
- l'abandon de l'acte II de l'Ecole Inclusive.
- l'abandon du pacte et l'utilisation de son budget pour ouvrir les classes et postes nécessaires.
- la création de postes statutaires et l'ouverture de postes supplémentaires au concours
- la création de postes d'infirmières, assistantes sociales, PSY-EN... et de postes d'accompagnants (AED et AESH, en gardant ces deux métiers bien distincts).
- l'embauche immédiate de contractuels pour répondre aux besoins urgents avec l'instauration d'un plan de titularisation ouvert à tous les contractuels volontaires
- le retrait du décret instaurant une 2<sup>ème</sup> HSA obligatoire.
- le rétablissement d'un mi-temps de formation initiale en INSPE pour les stagiaires
- le strict respect de la loi de 1905 : fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée

### ■ L'abrogation de la réforme du lycée, et de la réforme du LP

La **réforme du lycée GT** a affaibli le diplôme du bac, dénaturé notre métier et notamment notre rapport aux élèves et aux familles.

La **réforme des LP** conditionne les formations aux besoins immédiats des entreprises, fragilise le statut des enseignants, affaiblit la formation professionnelle et dépouille les diplômes de leur valeur nationale, ainsi que de leur rôle protecteur dans les grilles de qualification et de salaire.

L'AG du SNFOLC 21 revendique toujours :

- l'abandon de la réforme de la voie professionnelle.
- l'abrogation de la réforme Blanquer, des lycées et du baccalauréat
- le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national avec des épreuves nationales, anonymes, ponctuelles et terminales, comme 1<sup>er</sup> grade universitaire permettant d'accéder à la filière de son choix
- la suppression de Parcoursup.

### ■ La rentrée du choc des savoirs ne doit pas avoir lieu !!

Le SNFOLC national appelle à une **conférence nationale le 29 mars** contre le « choc des savoirs », en défense des disciplines, des diplômes nationaux et du droit à l'instruction. **Le SNFOLC 21 répond à cet appel et prépare une délégation pour y participer.**

Les succès des grèves du 15 janvier (annulation des fermetures de CPGE), du 25 janvier (contre l'Acte II de l'école Inclusive), et du 1<sup>er</sup> février, montrent que les personnels sont déterminés sur leurs revendications.

Le SNFOLC 21 appelle à organiser des AG d'établissements ou de secteur pour lister les revendications, et décider les moyens de l'action efficace pour gagner : les blocages d'établissements, les rassemblements et manifestations, la grève et sa reconduction. Le SNFOLC 21 cherchera à chaque étape à promouvoir l'action commune avec les autres syndicats.